



Instant Payments en Suisse

Breakout-Session

Swiss Banking Services Forum, 7 septembre 2021

Matthias Jüttner, Chef des Analyses des opérations bancaires, Banque nationale suisse

Thomas Hildebrandt, Senior Project Manager, SIX

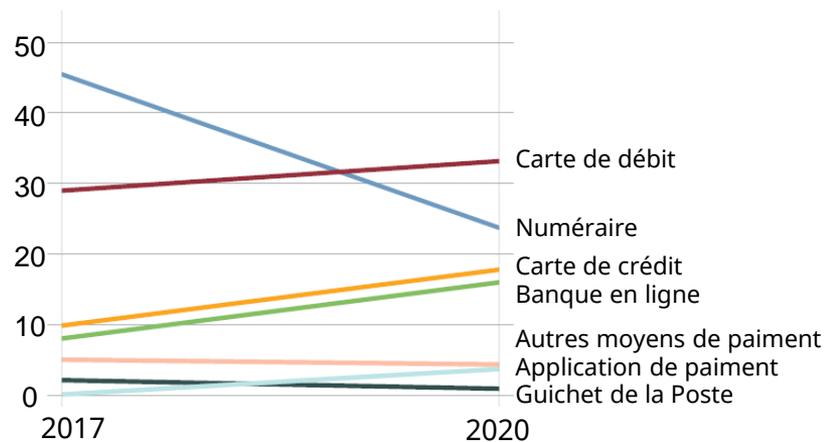
Programme

- ↳ **1** **Importance des Instant Payments au regard de la BNS**
- 2** **Exigences infrastructurelles**
- 3** **Plan de projet et étapes clés**
- 4** **Q&A**

Le trafic des paiements sans numéraire est en mutation et gagne en importance

UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT POUR LES PAIEMENTS IRRÉGULIERS

Part en valeur en %



L'utilisation de l'argent liquide diminue

En matière de valeur, la carte de débit est désormais le moyen de paiement le plus utilisé

L'utilisation d'applications augmente considérablement

Basis: 2020: 1 094 780 Franken; 2017: 916 617 Franken

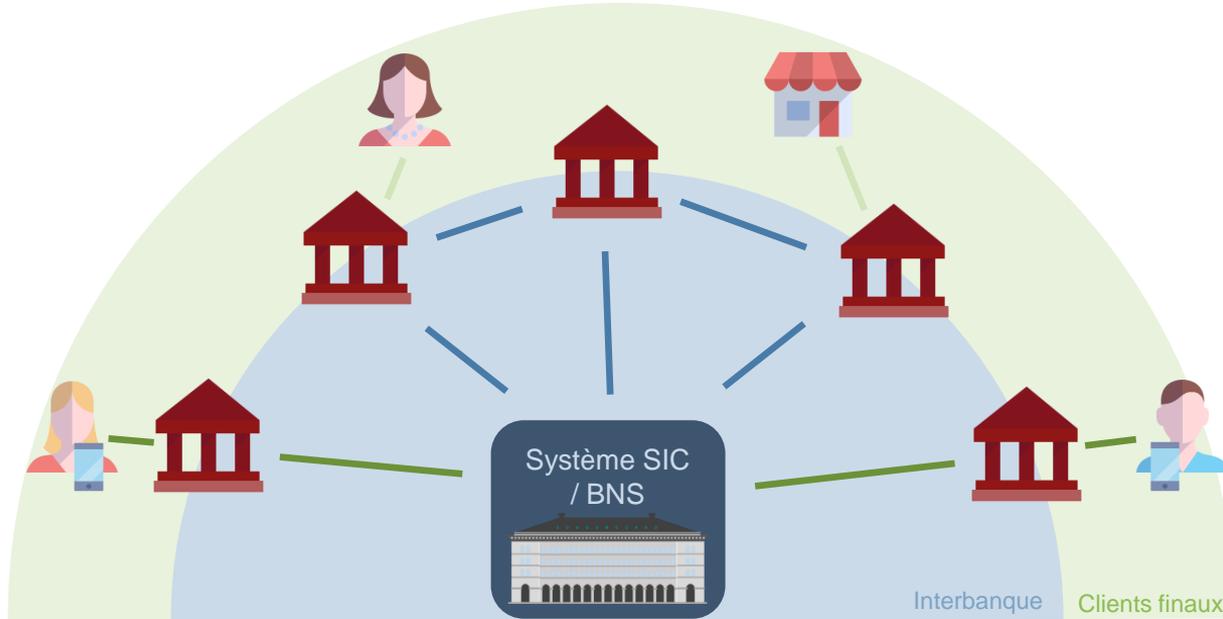
Quelle: SNB

À l'échelle internationale, on observe une tendance claire vers les Instant Payments



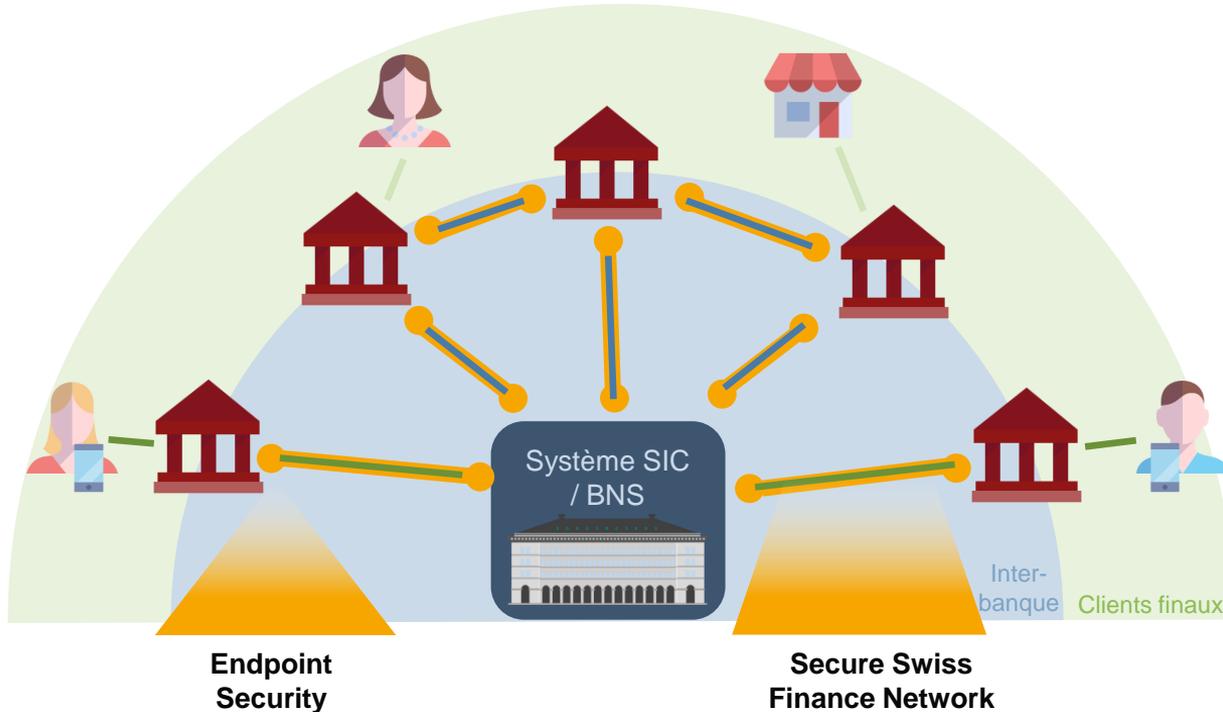
■ Implémenté ■ Annoncé

La BNS a pour mission légale de garantir et de faciliter le fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire



Avec les **Instant Payments** dans le système SIC, la BNS tient compte de l'importance croissante du trafic des paiements sans numéraire et fournit l'infrastructure de traitement immédiat des paiements en monnaie de la banque centrale.

La BNS a pour mission légale de garantir et de faciliter le fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire



Avec les **Instant Payments** dans le système SIC, la BNS tient compte de l'importance croissante du trafic des paiements sans numéraire et fournit l'infrastructure de traitement immédiat des paiements en monnaie de la banque centrale.

Programme

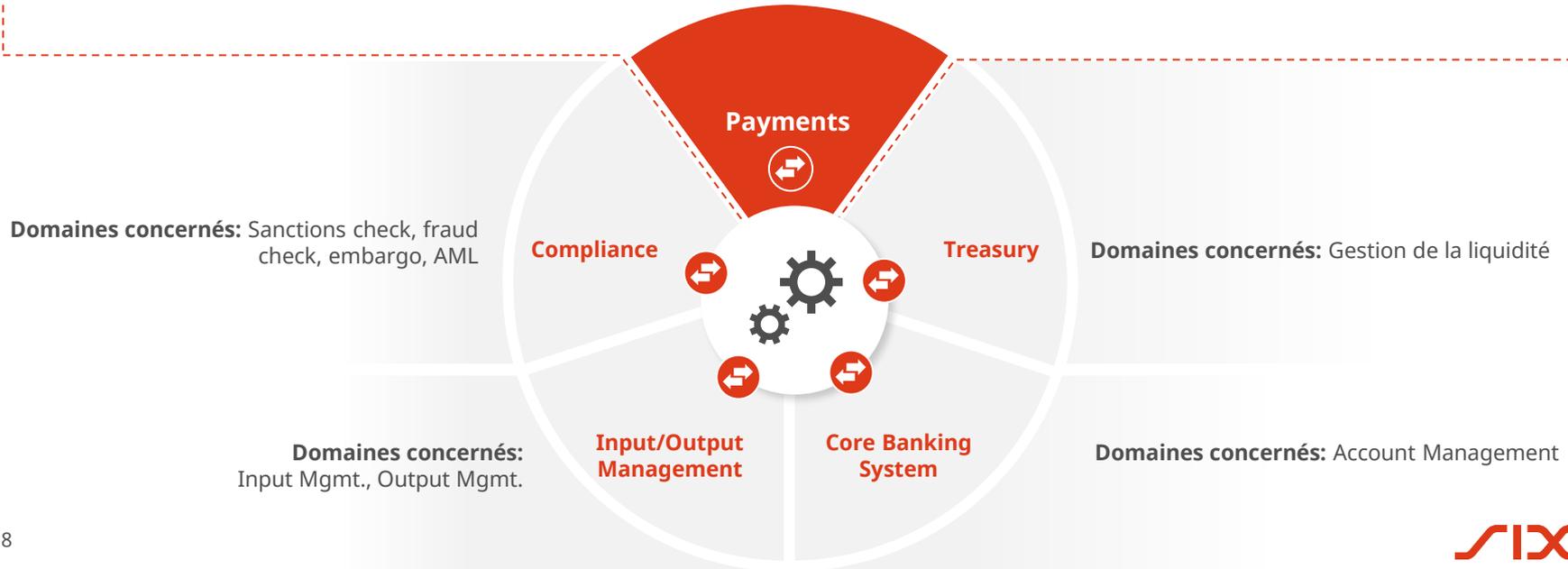
- 1 Importance des Instant Payments au regard de la BNS
- 2 Exigences infrastructurelles
- 3 Plan de projet et étapes clés
- 4 Q&A

Les Instant Payments nécessitent une transformation importante des compétences dans différents domaines

Infrastructure: exploitation 7x24x365

Domaines concernés: initiation de paiement, routage, exécution, archivage, reporting

- Lors de **l'initiation du paiement**, des contrôles en amont doivent être exécutés pour s'assurer que le **fournisseur de compte du bénéficiaire** est en mesure **de réceptionner des Instant Payments**
- **L'Exception handling** doit être révisé **afin d'augmenter le degré d'automatisation** et **d'éviter les ruptures dans le processus de traitement.**



Programme

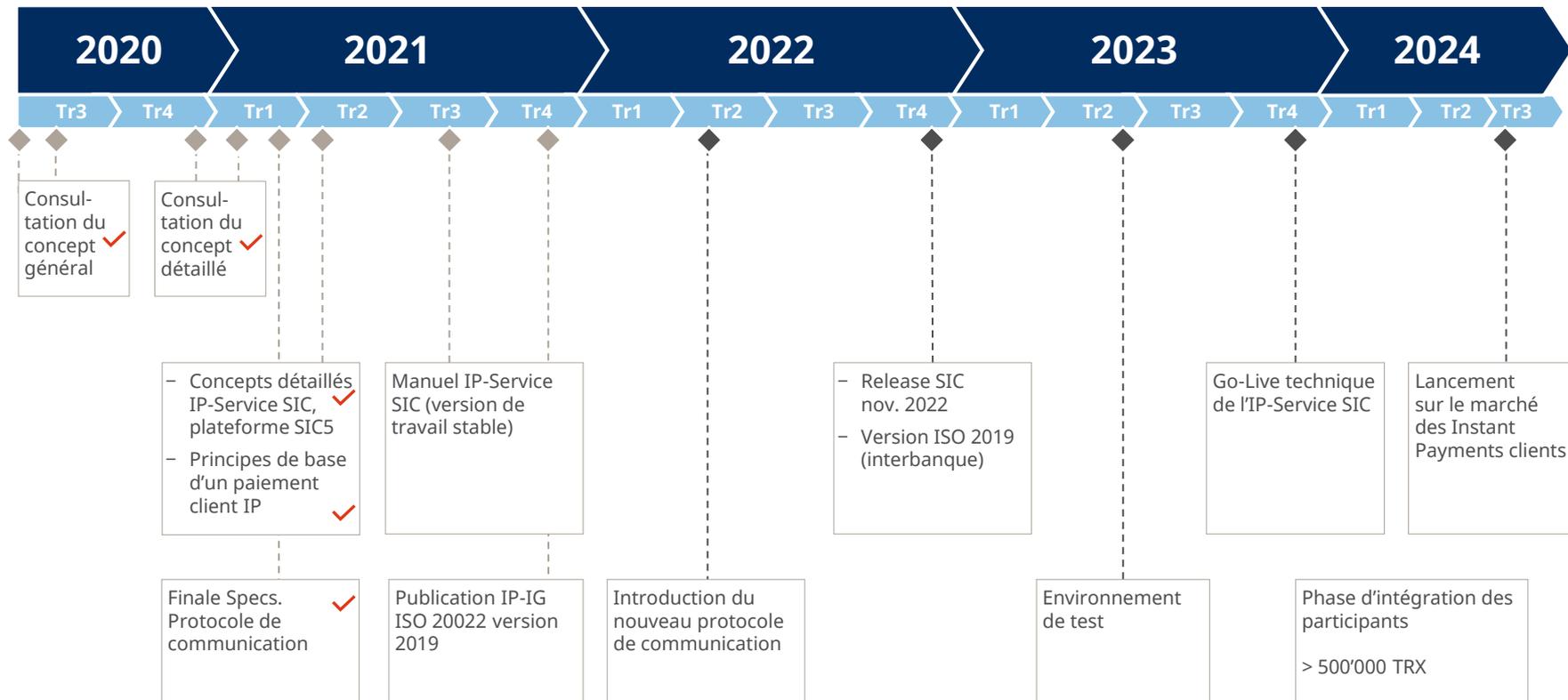
1 Importance des Instant Payments au regard de la BNS

2 Exigences infrastructurelles

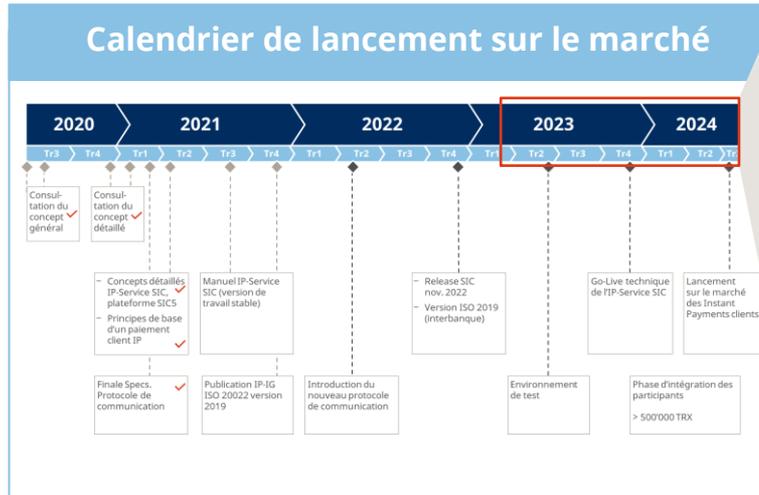
↳ **3** Plan de projet et étapes clés

4 Q&A

Étapes pour le service IP SIC jusqu'en août 2024



Le lancement des Instant Payments intervient 9 mois après le Go-Live technique



Planification du lancement sur le marché

- I** Disponibilité de l'environnement de test
juin 2023
- II** Go-Live technique de la plate-forme SIC5
novembre 2023
- III** Phase d'intégration des participants IP-Service
Dès novembre 2023
- IV** Lancement sur le marché des Instant Payments¹
août 2024
- V** Obligation d'accessibilité²
à compter de novembre 2026

1: Obligation d'accessibilité pour les établissements ayant plus de 500'000 paiements entrants de clients par année (en 2020)

2: Obligation d'accessibilité pour tous les participants SIC utilisant les paiements des clients

Q&A

Contacts

Matthias Jüttner

**Chef des Analyses des opérations bancaires,
Banque nationale suisse**



[*matthias.juettner@snb.ch*](mailto:matthias.juettner@snb.ch)

Thomas Hildebrandt

Senior Project Manager, SIX



[*thomas.hildebrandt@six-group.com*](mailto:thomas.hildebrandt@six-group.com)

Disclaimer

Ces documents ont été élaborés par SIX Group SA, ses sociétés sœurs et apparentées et/ou ses succursales («SIX» collectivement) aux fins d'utilisation exclusive par les personnes à qui SIX les adresse. Ces documents et leur contenu ne représentent pas un engagement, une recommandation, une recommandation de placement, une offre, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'informations financières, de produits, de solutions ou de prestations. Ils servent exclusivement à des fins d'information et peuvent faire l'objet de modifications en tout temps, sans préavis. SIX n'endosse aucune obligation d'actualiser ces documents, de les modifier, voire d'en tenir le contenu à l'état le plus récent. SIX ne donne pas de déclarations, garanties ou promesses – ni explicitement ni implicitement – en matière d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, d'aptitude ou de fiabilité du contenu de ces documents et n'en donnera également pas dans le futur. SIX et ses membres du Conseil d'administration, cadres, collaborateurs, représentants et délégués excluent toute responsabilité pour des pertes, dommages ou perturbations occasionnés par ou en relation avec ces documents. Ces documents sont la propriété de SIX et ne peuvent en aucune façon être imprimés, copiés, reproduits, publiés, transmis, présentés ou diffusés sans le consentement préalable explicite ainsi qu'écrit de SIX.

© 2021 SIX Group SA. Tous droits réservés.